



SIVOM LA GRAVE – VILLAR D'ARENE



*Dossier d'inscription
cantine et périscolaire*



2026 – 2027

Groupe scolaire "La Meije"



Mairie, 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

E-mail : e.faure@sivom05.fr / Tel : 04-76-79-98-34

Site internet : www.sivom05.fr / Page Facebook : Sivom La Grave Villar

∞ SOMMAIRE ∞

Règlement intérieur cantine scolaire 2026/2027	P 3-5
Règlement intérieur périscolaire 2026/2027	P 6-8
Fiche d'inscription cantine et/ou périscolaire 2026/2027	P 9-10
Récapitulatif des documents à transmettre au SIVOM	P 11
Mandat de prélèvement SEPA	P 12
Contacts	P 13
Calendrier de paiement par prélèvement	P 13

Dossier d'inscription

à rendre au SIVOM

(Bureau au 1^{er} étage
de la mairie de La Grave)

avant le 24 août 2026

Inscription 1^{ère} période

sur mon espace famille

avant le 24 août 2026

☞ RÈGLEMENT INTERIEUR CANTINE SCOLAIRE 2026/2027 ☜

La cantine est ouverte pour les enfants de la petite section de maternelle au CM2 (sous condition de propreté).

À la différence de l'école, la cantine est un service et il n'est pas possible, à ce jour, d'accueillir des enfants qui ne sont pas propres.

Ce service fonctionne toute l'année scolaire, du lundi au vendredi, sauf le mercredi.

Elle se situe dans l'enceinte du groupe scolaire et la confection des repas s'effectue sur place.

ARTICLE 1 : Inscriptions

Les inscriptions se font par période, de vacances à vacances :

- Période 1 : de la rentrée des classes aux vacances de la Toussaint
- Période 2 : des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël
- Période 3 : des vacances de Noël aux vacances de février
- Période 4 : des vacances de février aux vacances de Pâques
- Période 5 : des vacances de Pâques aux vacances d'été

Les inscriptions à la cantine se feront via « mon espace famille ».

Les inscriptions pour la première période doivent se faire avant le 24 août 2026.

Pour les autres périodes, elles doivent être effectuées au plus tard le jour de la rentrée avant 9h00.

Les parents pourront inscrire leur(s) enfant(s) occasionnellement pour des raisons personnelles par mail à cantinelameije@gmail.com, **au plus tard le matin avant 9 heures, dans la limite de 4 inscriptions sur une même période.**

Attention : les inscriptions ne seront validées que si le dossier d'inscription est complet.

Les enfants qui vont à l'école uniquement le matin ou l'après-midi peuvent manger à la cantine.

Si les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) après la cantine, ils devront se présenter à partir de 13 h 35.

ARTICLE 2 : Désinscriptions

Obligatoire : vous devez désinscrire votre enfant au plus tard le jour même avant 9h00

❶ Pour raison personnelle :

Les parents pourront désinscrire leur(s) enfant(s) occasionnellement pour des raisons personnelles,
Par mail à cantinelameije@gmail.com
dans la limite de 4 désinscriptions sur une même période.

❷ Avec certificat médical :

Les parents pourront désinscrire leur(s) enfant(s) pour raison médicale, avec certificat médical, par mail à cantinelameije@gmail.com et doivent fournir ce certificat impérativement dans la journée.

Les dérogations éventuelles ne sont accordées que par le SIVOM.

ARTICLE 3 : Tarifs

Le tarif de la cantine est calculé en fonction du quotient familial.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX D'UN REPAS	PRIX D'UN REPAS PAI
De 0€ à 300€	4,50€	2,50€
De 301€ à 500€	4,70€	2,70€
De 501€ à 700€	5,20€	3,20€
De 701€ à 900€	5,50€	3,50€
Supérieur à 900€	5,90€	3,90€

*Prix d'un repas PAI : tarif applicable pour un enfant qui apporte son repas dans le cadre de la mise en place d'un PAI.

Tarif adulte (instituteurs) : 10€ le repas.

Les parents doivent impérativement fournir une attestation de quotient familial délivrée par la CAF (même si vous êtes au tarif le plus élevé).

Cette attestation doit être récente (deux mois maximum).

Le quotient familial fourni sera utilisé pour toute l'année scolaire ; aucun changement ne sera possible en cours d'année.

ARTICLE 4 : Facturation/Paiement

La facturation de la cantine est établie à la fin de chaque mois par le SIVOM.

Le paiement s'effectue à la réception de la facture ;

↳ Sur internet en suivant les instructions figurant sur la facture.

↳ Par virement sur le compte de la Trésorerie de Briançon.

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5300 0000 009 BIC : BDFEFRPPCCT

↳ Par prélèvement en apportant un RIB et le mandat de prélèvement au moment de l'inscription.

Tout règlement déposé au SIVOM ou à la mairie ne pourra être accepté.

Pour les personnes qui ne paient pas la cantine pendant plusieurs mois, le SIVOM vous enverra un mail de rappel.

En l'absence de réponse de votre part, nous pourrions annuler les inscriptions de votre enfant à la cantine.

En revanche, si vous rencontrez des difficultés pour régler les factures, merci de prendre contact avec le SIVOM (e.faure@sivom05.fr) afin de trouver une solution.

ARTICLE 5 : Discipline

Pendant le temps de cantine, les enfants sont sous la responsabilité des surveillants(es) de cantine scolaire et ne doivent pas quitter la salle de restauration sans leur autorisation.

En cas de manquement grave ou répété à la discipline (comportement, insolence, turbulence) :

❖ Les parents recevront un premier avertissement.

❖ Au deuxième avertissement, l'enfant sera exclu de la cantine pendant une semaine.

❖ Au troisième avertissement, l'enfant sera exclu de la cantine pour une durée de 5 semaines ou pour le reste de l'année scolaire, selon la gravité des faits.

Si un enfant reçoit un avertissement, les parents seront informés par courrier et par un appel téléphonique d'un élu.

En cas de dégradation du matériel, celui-ci sera facturé aux parents.

Toute insulte ou manque de respect de la part des parents envers un agent du SIVOM donnera lieu systématiquement à un dépôt de plainte à la gendarmerie.

ARTICLE 6 : Médicament

Aucun traitement médical ne peut être administré pendant le temps de cantine.

ARTICLE 7 : Protection des données personnelles

La cantine scolaire est un service proposé par le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène. En tant que responsable de traitement le SIVOM s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant des données personnelles.

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion et le suivi administratif des inscriptions à la cantine et l'accueil des élèves pendant la pause méridienne/ Ces traitements de données relèvent de l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investi le SIVOM en application du règlement général sur la protection des données (article 6(1) du règlement général sur la protection des données).

Le personnel intercommunal habilité et le trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les enfants et les parents d'élèves.

Le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation en vigueur. Ainsi, le dossier d'inscription est conservé 10 ans conformément à l'instruction DGP/SIAF/2014/006.

Vous disposez, d'un droit d'accès et de rectification, un droit d'opposition, un droit d'effacement et un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données du SIVOM à l'adresse électronique suivante e.faure@sivom05.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

SIVOM LA GRAVE – VILLAR D'ARENE
Mairie
51 route des grands cols
05320 LA GRAVE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> ou bien encore à l'adresse postale suivante :

CNIL
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

RÈGLEMENT INTÉRIEUR PÉRISCOLAIRE 2026/2027

Le périscolaire est un service ouvert aux enfants de la petite section de maternelle au CM2.

Il fonctionne toute l'année scolaire du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 mais pas le mercredi.

ARTICLE 1 : Inscriptions

Les inscriptions se font par période, de vacances à vacances :

- Période 1 : de la rentrée des classes aux vacances de la Toussaint
- Période 2 : des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël
- Période 3 : des vacances de Noël aux vacances de février
- Période 4 : des vacances de février aux vacances de Pâques
- Période 5 : des vacances de Pâques aux vacances d'été

Les inscriptions au périscolaire se feront via « mon espace famille ».

Les inscriptions pour la première période doivent se faire avant le 24 août 2026.

Pour les autres périodes, elles doivent être effectuées au plus tard le jour de la rentrée avant 9h00.

Les parents pourront inscrire leur(s) enfant(s) occasionnellement pour des raisons personnelles par mail à periscolairecantonmeije@gmail.com, **au plus tard le matin avant 9 heures.**

De 1 à 4 inscriptions supplémentaires sur une même période : tarif normal de 2,50€/séance.

Au-delà de 4 inscriptions supplémentaires sur une même période : tarif de dernière minute 5,00€/séance.

Attention : les inscriptions ne seront validées que si le dossier d'inscription est complet.

ARTICLE 2 : Désinscriptions

Obligatoire : vous devez désinscrire votre enfant au plus tard le jour même avant 9h00

Les parents pourront désinscrire leur(s) enfant(s) pour raison médicale, avec certificat médical, par mail à periscolairecantonmeije@gmail.com et doivent fournir ce certificat impérativement dans la journée.

Les dérogations éventuelles ne sont accordées que par le SIVOM.

ARTICLE 3 : Retard

Le périscolaire se termine à 18h30 et certains parents viennent après l'heure de fermeture, obligeant le personnel à rester. Ceci n'est pas tolérable, pour cela nous appliquons un tarif de 25€/heure après 18h30.

ARTICLE 4 : Tarifs

2,50€/séance

5,00€/séance pour une inscription de dernière minute

25€/heure pour un parent en retard après 18h30

ARTICLE 5 : Facturation/Paiement

La facturation du périscolaire est établie à la fin de chaque mois par le SIVOM.

Le paiement s'effectue à la réception de la facture ;

↳ Sur internet en suivant les instructions figurant sur la facture

↳ Par virement sur le compte de la Trésorerie de Briançon

IBAN : FR13 3000 1004 08CO 5300 0000 009 BIC : BDFEFRPPCCT

↳ Par prélèvement en apportant un RIB et le mandat de prélèvement au moment de l'inscription

Tout règlement déposé au SIVOM ou à la mairie ne pourra être accepté.

Pour les personnes qui ne paient pas la cantine pendant plusieurs mois, le SIVOM vous enverra un mail de rappel.

En l'absence de réponse de votre part, nous pourrions annuler les inscriptions de votre enfant à la cantine.

En revanche, si vous rencontrez des difficultés pour régler les factures, merci de prendre contact avec le SIVOM (e.faure@sivom05.fr) afin de trouver une solution.

ARTICLE 6 : Discipline

Pendant le temps du périscolaire, en cas de manquement grave ou répété à la discipline (comportement, insolence, turbulence) :

❖ Les parents recevront un premier avertissement.

❖ Au deuxième avertissement, l'enfant sera renvoyé du périscolaire pendant une semaine.

❖ Au troisième avertissement, l'enfant sera renvoyé du périscolaire pour une durée de 5 semaines ou l'année scolaire selon la gravité des faits.

Si un enfant reçoit un avertissement, les parents seront informés par courrier et par un appel téléphonique d'un élu.

En cas de dégradation du matériel, celui-ci sera facturé aux parents.

Toute insulte ou manque de respect de la part des parents envers un agent du SIVOM donnera lieu systématiquement à un dépôt de plainte à la gendarmerie.

ARTICLE 7 : Médicaments

Aucun traitement médical ne peut être administré pendant le temps périscolaire.

ARTICLE 8 : Protection des données personnelles

Le service périscolaire est un service proposé par le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène. En tant que responsable de traitement le SIVOM s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion et le suivi administratif des inscriptions au service et l'accueil des enfants pendant le temps périscolaire. Ces traitements de données relèvent de l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investi le SIVOM en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1) du règlement général sur la protection des données).

Le personnel intercommunal habilité et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les enfants et les parents d'élèves.

Le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation en vigueur. Ainsi, le dossier d'inscription est conservé 10 ans conformément à l'instruction DGP/SIAF/2014/006.

Vous disposez, d'un droit d'accès et de rectification, un droit d'opposition, un droit d'effacement et un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données du SIVOM à l'adresse électronique suivante : e.faure@sivom05.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

SIVOM LA GRAVE – VILLAR D'ARENE
Mairie, 51 route des grands cols
05320 LA GRAVE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>

ou bien encore à l'adresse postale suivante :

CNIL
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

FICHE D'INSCRIPTION CANTINE ET/OU PERISCOLAIRE

RENSEIGNEMENTS ENFANT(S) :

Enfants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant
Nom :					
Prénom :					
Sexe :					
Date de naissance :					
Lieu de naissance :					
Classe : (pour 2026/2027)					

RÉGIME ALIMENTAIRE :

Repas traditionnel :	☐	☐	☐	☐	☐
Repas végétarien :	☐	☐	☐	☐	☐
Repas vegan :	☐	☐	☐	☐	☐
Repas sans porc :	☐	☐	☐	☐	☐

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX :

Médecin traitant et téléphone : _____					
Votre enfant a-t-il un PAI ?	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
Si oui, précisez : Je m'engage à fournir les documents nécessaires					
Votre enfant est-il en situation de handicap ou porteur de trouble ?	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
Si oui, précisez : Je m'engage à fournir les documents nécessaires					
Allergie ?	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
Si oui, précisez : Je m'engage à fournir les documents nécessaires					
Autres(s) problème(s) de santé à nous signaler :					

AUTORISATIONS :

Enfants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant
Droit à l'image : J'autorise le SIVOM à utiliser l'image de mon enfant (photographie, vidéo) pour la présentation de ses activités (documentation, site internet, expositions...)					
	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
Communication : J'autorise le service scolaire du SIVOM à communiquer avec moi par adresse électronique.					
	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
Mesures d'urgence : J'autorise la responsable de la cantine et du périscolaire à prendre, en cas d'urgence, les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. Si vous répondez par la négative, merci d'indiquer ci-dessous que vous déchargez le SIVOM de toute responsabilité, et d'apposer votre signature.					
	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LÉGAUX :

	Responsable 1	Responsable 2
Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Lieu de naissance :		
Téléphone :		
Adresse mail :		
Adresse :		
CP :		
Ville :		
Lien avec l'(es) enfant(s) :		
Situation de famille actuelle : ☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ vie maritale ☐ pacsé(e) ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ séparé(e)		
Autorité parentale : ☐ conjointe ☐ au père ☐ à la mère ☐ autre : _____		
Résidence de(s) enfant(s) : ☐ conjointe ☐ au père ☐ à la mère ☐ garde alternée ☐ autre : _____		

CONTACTS DE LA FAMILLE, en dehors des représentants légaux* (personnes majeures)

*Il convient que les personnes autorisées à venir chercher l'enfant soient en possession d'une pièce d'identité. Si des personnes autres sont exceptionnellement susceptibles de prendre l'enfant à la fin de la cantine ou du périscolaire, celles-ci devront être munies d'une autorisation manuscrite des parents ou du représentant légal de l'enfant, ainsi que d'une pièce d'identité.

A défaut, l'enfant ne leur sera pas confié.

Nom / Prénom : _____ Date et lieu de naissance : _____ Lien avec l'enfant : _____ Téléphone : _____ ☐ Autorisé à venir chercher l'enfant ☐ A contacter en cas d'urgence
Nom / Prénom : _____ Date et lieu de naissance : _____ Lien avec l'enfant : _____ Téléphone : _____ ☐ Autorisé à venir chercher l'enfant ☐ A contacter en cas d'urgence
Nom / Prénom : _____ Date et lieu de naissance : _____ Lien avec l'enfant : _____ Téléphone : _____ ☐ Autorisé à venir chercher l'enfant ☐ A contacter en cas d'urgence

FACTURATION :

En cas de garde alternée nous avons la possibilité de créer deux dossiers.

Pour les parents séparés ou divorcés, merci de nous communiquer le jugement de séparation. Si vous n'avez pas de jugement, chaque parent doit nous fournir une attestation sur l'honneur manuscrite datée et signée précisant les modalités de garde et financière.

Nom et prénom de la personne qui va recevoir les factures : _____ Adresse mail pour la création de votre espace sur « mon espace famille » : _____

Je soussigné(e) Mme, M. ☐ Père ☐ Mère

Je soussigné(e) Mme, M. ☐ Père ☐ Mère

Je m'engage à communiquer tout changement relatif aux renseignements indiqués dans ce dossier.

Je déclare avoir pris connaissance des règlements et je m'engage à les respecter.

Je déclare l'exactitude des renseignements portés à la connaissance du service en charge d'instruire et enregistrer les présents renseignements.

Fait à Le

Signature du ou des représentant(s) légal (aux) et mention « Lu et approuvé »

RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS À TRANSMETTRE AU SIVOM



Fiche d'inscription cantine et/ou périscolaire (P. 9 et 10)



Attestation CAF du quotient familial



Attestation d'assurance responsabilité civile



Jugement ou attestation sur l'honneur avec les modalités de garde et financière, pour les parents séparés ou divorcés



Mandat de prélèvement SEPA + RIB (facultatif) (P. 12)

Dossier d'inscription

à rendre au SIVOM

(Bureau au 1^{er} étage
de la mairie de La Grave)

avant le 24 août 2026

Inscription 1^{ère} période

sur mon espace famille

avant le 24 août 2026

Pour information, vous avez à votre disposition, le site internet du SIVOM qui vous permet d'avoir accès à tous les services relevant de la compétence du Syndicat :

www.sivom05.fr

N'hésitez pas à le consulter

CONTACTS

Site internet : www.sivom05.fr

Page Facebook : Sivom La Grave Villar

❖ Fabienne ALBERT :

Responsable de la cantine et du périscolaire

Mail cantine : cantinelameije@gmail.com

Mail périscolaire : periscolairecantonmeije@gmail.com

❖ Émilie FAURE :

Secrétaire du SIVOM, responsable de la facturation, de « mon espace famille » et du recouvrement en lien avec la trésorerie de Briançon.

Mail : e.faure@sivom05.fr

Téléphone : 04-76-79-98-34

❖ Mickael JOLY :

Trésorerie de Briançon

Si vous avez un problème pour payer une facture, merci de prendre contact avec Monsieur JOLY.

Mail : sgc.briancon@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 04-88-03-81-20

❖ Groupe scolaire de La Meije :

Téléphone : 04-76-80-64-43

CALENDRIER DE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT

Objet	Date de paiement
Cantine et périscolaire septembre	5 novembre 2026
Cantine et périscolaire octobre	5 décembre 2026
Cantine et périscolaire novembre	5 janvier 2027
Cantine et périscolaire décembre	5 février 2027
Cantine et périscolaire janvier	5 mars 2027
Cantine et périscolaire février	5 avril 2027
Cantine et périscolaire mars	5 mai 2027
Cantine et périscolaire avril	5 juin 2027
Cantine et périscolaire mai	5 juillet 2027
Cantine et périscolaire juin	5 août 2027
Cantine et périscolaire juillet	5 août 2027